



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

POLICE MUNICIPALE

CHEF DE SERVICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le

08 JUIN 2011

ARRÊTÉ

portant autorisation d'occupation du domaine public le 12 juin 2011

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

N° Départ : 532/11/CD/PM/AM/65

- Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L.2212.2, L.2213.1, L.2213.6 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles les articles R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 et R. 227 du Code de la route,
- Vu** la demande du cabinet du Maire n° 38/2011 en date du 19/05/2011

Considérant qu'en raison de l'importance de la manifestation à l'occasion du vide grenier organisé par MEOUNES ANTIC, il convient d'autoriser l'occupation du domaine public au château

arrête

Article 1 : Le fond du parc du château sera occupé le dimanche 12 juin 2011 à l'occasion du vide grenier organisé par MEOUNES ANTIC.

Article 2 : L'accès sera libre à toutes personnes se rendant à la manifestation.

Article 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES-PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES-PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES-PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 4 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Monsieur le Maire

Docteur André GARRON



Le Maire (ou le Président),
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le